



ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE

Vincent Léonard
Chef de corps

▶ 1:44 / 5:89



▶ 1:44 / 2:88



“ Les bracelets de couleur nous permettent de vérifier s’il y a excès de consommation ”

ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

La zone de police Semois et Lesse, incluant les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin, se distingue aujourd’hui par une pratique particulièrement intéressante en matière d’organisation d’événements. Ainsi, la zone s’est-elle inspirée d’un vade-mecum, concocté par ses collègues de la zone de police Famenne-Ardenne, pour rédiger son propre vade-mecum, une sorte de récapitulatif de tout ce qu’un organisateur d’événements doit savoir. Avec, à la clé, un formulaire à remplir un mois à l’avance et à transmettre à l’administration communale. Mais, surtout, la zone de police Semois et Lesse est allée beaucoup plus loin en installant un système de bracelets de couleurs pour limiter la consommation d’alcool aux plus jeunes lors de ces manifestations. Vincent Léonard, Chef de corps de la zone de police Semois et Lesse, nous en dit plus.

Monsieur Léonard, quel a été le constat à la base de votre projet de bracelets ?

Nous avons pas mal de problèmes liés à l'alcool durant les différentes manifestations organisées sur le territoire. Nous avons aussi un problème d'échanges d'informations entre les différentes communes organisatrices de manifestations, ce qui ne nous permettait pas d'agir efficacement en cas de besoin. Nous voulions standardiser tout cela et nous avons donc réfléchi aux méthodes à mettre en œuvre. Entre-temps, j'ai appris que Marche-en-Famenne avait déjà mis en place une méthodologie en cette matière. Nous nous sommes donc inspirés de leur démarche, tout en tenant compte de nos contraintes locales et en y ajoutant la notion de bracelets.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Nous avons des bracelets de quatre couleurs. Les bracelets rouges concernent les moins de 16 ans, les jaunes les jeunes de 16 à 18 ans, les verts pour les plus de 18 ans et les bracelets bleus sont réservés aux conducteurs. En clair, cela veut dire que les bracelets rouges ne peuvent pas consommer et que les bracelets jaunes n'ont droit qu'à des boissons fermentées. Quant aux bracelets verts, ils peuvent consommer de l'alcool distillé. Ce système nous permet de vérifier s'il y a excès de consommation. Nous sommes appuyés par le ministère de la Santé publique dans cette action, qui vient d'ailleurs, de temps en temps, faire des contrôles.

Quel est votre bilan aujourd'hui ?

Depuis, nous avons constaté une diminution assez importante du nombre de coups et blessures en dehors de la sphère familiale sur la voie publique. Nous avons aussi une forte diminution des dégradations et des actes de vandalisme, et nous constatons une forte diminution de conducteurs sous l'emprise de l'alcool. Ce système fonctionne depuis 2013 et nous constatons une amélioration d'année en année, mais surtout par rapport aux années précédant la mise en application du système des bracelets.

“Les organisateurs nous réclament eux-mêmes les bracelets”

Ces diminutions de violence et d'excès d'alcool sont-elles dues aux bracelets ou plutôt à une meilleure connaissance de l'organisation de la manifestation grâce au formulaire ?

Je crois que c'est la combinaison des deux qui fait que, maintenant, nous pouvons mieux encadrer toute manifesta-

tion et faire du travail de prévention. Et, de fait, comme il y a moins de gens sous l'emprise de l'alcool, il y a aussi moins de violences, qui sont souvent provoquées par l'excès d'alcool.

Comment les organisateurs ont-ils accepté ce vade-mecum, et comment les citoyens ont-ils réagi à cette manière de leur imposer tel ou tel autre type de consommation en fonction de leur âge ?

Au début, les organisateurs étaient un peu réticents mais ils s'y sont habitués. Quant aux bracelets, ils ont été très bien acceptés. Il faut savoir que ces bracelets sont fournis gratuitement par la zone de police. Il arrive même que, pour une manifestation d'une septantaine de personnes, pour laquelle la zone n'a pas jugé nécessaire de les distribuer, le public nous les réclame tout de même.

Que contient votre vade-mecum ?

Il reprend la législation relative aux lieux accessibles au public et les informations requises pour l'organisation de manifestations. Bien évidemment, ce vade-mecum ne concerne que la police. Mais il faut savoir que l'on est également en train de développer un formulaire standard pour l'ensemble des services de secours de la province en ce qui concerne les événements plus importants. Et tout cela, tout en sachant qu'il existe déjà un règlement général de police commun



avec les zones de police voisines de Famenne-Ardenne et de Centre-Ardenne.

Présente-t-il un autre avantage ?

Il contient un formulaire que chaque organisateur doit remplir. Ce formulaire est disponible soit sur le site de la commune, soit sur le site de la zone de police, et doit être rempli un mois au moins avant la manifestation. Il est envoyé à la commune, qui nous l'envoie pour avis : cela nous permet de connaître le fonctionnement et l'organisation de la manifestation et de juger si l'on doit l'encadrer ou pas.

Je suppose que, dans votre projet, vous avez impliqué l'autorité communale qui aspire aussi à ce que les règles soient respectées...

Bien sûr. L'autorité communale est intéressée lorsque des procédures sont mises en place, qu'elles facilitent la manière de travailler et qu'elles renseignent sur ce qu'il se passe sur le territoire de la commune, car le bourgmestre est responsable de la sécurité et de la salubrité publiques. Et le système mis en place lui donne toutes les informations utiles pour qu'il exerce pleinement toute son autorité.

Pensez-vous que votre système soit applicable à d'autres communes ?

Absolument et, d'ailleurs, certaines zones nous ont demandé des infos à ce propos. Pour ma part, je pense que cela permet de responsabiliser les jeunes de moins de 18 ans face à la consommation d'alcool. Prenons, par exemple, les bracelets bleus que porte celui qui s'abstient de toute boisson alcoolisée : il est identifiable par tous et il subit une certaine pression de la part des autres porteurs de bracelets de couleur différente. Il se sentira plus responsable. Mais, au-delà de cela, il faut maintenir les contrôles et j'estime qu'ils ne sont pas suffisants, parce que les bracelets peuvent s'échanger en cours de soirée... Ne soyons pas dupes ! Mais si cela peut limiter les excès, nous avons gagné.

Pensez-vous que le port du bracelet soit praticable tel quel dans les grandes zones de police ?

Il est vrai que nous sommes une petite zone de police. Mais, si on fait le compte, on arrive facilement à 700 ou 800 manifestations sur la voie publique sur une année. Evidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain : il faut conditionner les gens et surtout les convaincre du bien-fondé de ce système. Pour ce faire, il faut organiser des réunions, communiquer... Et cela n'empêchera pas les couacs pendant la pre-

mière ou la deuxième année, bien entendu.

Que pourriez-vous faire de plus aujourd'hui pour sécuriser l'organisation d'événements dans votre zone ?

Au niveau de la sécurité, nous avons déjà de gros atouts : les événements sont encadrés par les forces de police et nous avons à notre disposition les bracelets, le vade-mecum et le formulaire à remplir. Je crois cependant qu'il faudrait augmenter le nombre de contrôles en matière d'alcool lors de ces événements. Nous faisons de la prévention, de la dissuasion, de la protection, du fait de la présence policière, mais il ne faut pas oublier que nous faisons aussi de la répression au quotidien.



Le lecteur trouvera sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un reportage à ce sujet (www.youtube.com/uvctv).

